



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 13 décembre 2009 du Conseil municipal de la Ville de Malartic tenue à la salle de spectacles Meglab au Centre culturel et récréatif situé au 550, 4e Avenue à Malartic à compter de 21 h 30**

---

**Avis de convocation** : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du Conseil. Également, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* un avis concernant la tenue de la présente séance spéciale fut publié dans le *P'tit journal de Malartic* le 30 novembre 2010.

M. le maire, André Vezeau préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière;  
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de recueillement, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION  
2010-12-611**

**1.0.- Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2011;
- 3.0.- Adoption du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013;
- 4.0.- Adoption du règlement # 751 imposant les taux des différentes taxes



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2011;

- 5.0.- Adoption du règlement # 752 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2011;
- 6.0.- Adoption du règlement # 753 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2011;
- 7.0.- Adoption du règlement # 754 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2011;
- 8.0.- Adoption du règlement # 755 imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2011;
- 9.0.- Adoption du règlement # 756 imposant un taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2011;
- 10.0.- Période de questions;
- 11.0.- Levée de la séance.

### RÉSOLUTION 2010-12-612

#### **2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2011**

À la demande de monsieur le maire, André Vezeau, madame la directrice générale et trésorière, Lucie Roger, présente le résumé des recettes et dépenses prévues pour le budget 2011.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2011;

IL EST PROPOSÉ M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2011 apparaissant sur le document intitulé «Ville de Malartic budget 2011» dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Adoptée.

### RÉSOLUTION 2010-12-613

#### **3.0.- Adoption du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013**

Monsieur le maire, André Vezeau, présente le programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013. Essentiellement, le programme triennal d'immobilisations présente des projets pour une somme totalisant 7 000 000 \$ pour l'année 2011.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le programme des immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013 apparaissant sur le document intitulé «Programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013» dont copie est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-12-614

**4.0.- Adoption du règlement # 751 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2011**

---

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 751 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2011, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-12-615

**5.0.- Adoption du règlement # 752 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2011**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 752 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2011, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-12-616

**6.0.- Adoption du règlement # 753 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2011**

---



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 753 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2011, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-12-617

**7.0.- Adoption du règlement # 754 imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville pour l'année 2011**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 754 imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2011 tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-12-618

**8.0.- Adoption du règlement # 755 imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2011**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 755 imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2011, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-12-619

**9.0.- Adoption du règlement # 756 imposant une taxe secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2011**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 756 imposant une taxe secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2011, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

Adoptée.

**10.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les questions ont toutes été répondues.

**11.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

L'ordre du jour étant épuisé à 21h30

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

*(A large diagonal line is drawn across the page, crossing out the area reserved for the minutes of the meeting.)*

*(Handwritten signature of André Vezeau)*

**ANDRÉ VEZEAU**  
MAIRE

*(Handwritten signature of Claudine Maurice)*

**ME CLAUDINE MAURICE**  
GREFFIÈRE

RÉSOLUTION  
2010-12-620



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

